



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250915-CM_2025_46-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-46

**OBJET : TRAVAUX – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – RENOVATION THERMIQUE
ECOLE PAUL VINCENSINI**

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre est en cours pour le projet de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini.

Afin de réaliser l'ouverture d'une cloison sur l'espace repas des maternelles, nécessaire pour respecter les normes d'évacuation incendie, il convient de confier une mission complémentaire à l'entreprise BARRIOS ARCHITECTURE afin de :

- Valider la mise en conformité auprès du SDIS
- Réaliser le dossier de mise en conformité ERP
- Suivre les travaux

L'entreprise a fait parvenir un devis d'un montant de 1200€ HT, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider cette prestation par un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre :

Marché initial	95 772,00 € HT	
Avenant n°1	117 192,00 € HT	+ 21 360 € HT (+ 22,37 %)
Avenant n°2	118 392,00 € HT	+ 1 200 € HT (+ 1,02 %)

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,
- la délibération n° 2023-34 en date du 17 juillet 2023 ayant approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini,
- la délibération n° 2024-45 en date du 22 juillet 2024 ayant approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini

CONSIDERANT :

- que cet avenant a pour objet l'augmentation du budget du marché de maîtrise d'œuvre , initialement fixé à 117 192,00 € HT, pour un nouveau montant de 118 392,00 € HT,

que cette augmentation est justifiée par le traitement d'un poste de travaux supplémentaire (réalisation d'une ouverture sur un mur pour mise en conformité)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini, portant le montant du marché à 119 392,00 € HT,

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 Septembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON